

PM/CC

Le Président
d'Espace Communautaire Lons Agglomération

Arrêté P 2021-004

Objet :

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

M. Pierre GROSSET

1^{er} Vice-président en charge de la
Transition écologique et énergétique,
de la mobilité douce, de la Santé, de
l'Habitat et des Circuits courts

- VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et R. 21.22-8,
- VU La délibération n° DCC-2020-063 en date du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président,
- VU La séance du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle le nombre des Vice-présidents a été fixé à 9 et il a été procédé à l'installation de M. Pierre GROSSET, 1^{er} Vice-président en charge de la Transition écologique et énergétique, de la mobilité douce, de la Santé, de l'Habitat et des Circuits courts,
- CONSIDÉRANT Parfois l'empêchement de Monsieur le Président,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est donné subdélégation de fonctions, en priorité, à M. Pierre GROSSET, en sa qualité de 1^{er} Vice-président en charge de la Transition écologique et énergétique, de la mobilité douce, de la Santé, de l'Habitat et des Circuits courts, pour ester en justice au nom de Espace Lons Agglomération (ECLA) et notamment pour déposer plainte.

Article 2 : M. le Directeur Général des Services de l'Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée à M. le Comptable public.

Signature :
P. GROSSET

Lons-le-Saunier, le 18 mars 2021

Paraphe :



Le Président,


Claude BORCARD



Les litiges concernant cet arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa notification.